

mais ils ont servi à nos côtés très longtemps et sont retournés aux États-Unis. Assurément, le fait qu'une personne ait servi dans les forces canadiennes n'est vraiment pas une preuve de citoyenneté canadienne.

M. McIntosh: Personne ne m'a demandé de faire partie des forces armées. Je l'ai fait de mon propre gré et pour des raisons personnelles. J'ignore si le député a fait partie des forces armées, mais j'estimais qu'il était de mon devoir de le faire et je suis fier d'avoir servi dans l'Armée canadienne. Je pense avoir accompli mon devoir. Je pensais être Canadien.

M. Osler: Je soulève la question de privilège, monsieur le président. Je croyais avoir été parfaitement clair. J'ai servi dans l'Aviation canadienne pendant quatre ans et demi.

M. McIntosh: Un de ces messieurs de l'Aviation. Nous étions des gars de l'Armée. Voici ce que je voulais faire comprendre. J'étais bien disposé à répondre à la communication du nouveau ministre de l'Information. Dans sa lettre, il demandait à chaque député de fournir certains renseignements. J'ai expédié ma demande, mais elle m'a été renvoyée—on ne voulait pas croire que j'étais citoyen canadien. La demande devait être signée par un notaire ou quelqu'un du même genre. Je ne l'ai pas fait.

M. Baldwin: Cependant, on prélève vos impôts.

M. McIntosh: Oh oui, et chaque mois.

Mon très honorable ami de Prince Albert a formulé une objection qui fait écho au sentiment de beaucoup de Canadiens. Je terminerai en soulignant que si on n'est pas sûr que de tels amendements tendent à diviser le Canada, j'en donnerai effectivement l'assurance au député de Saint-Denis. De toute façon, une mesure législative de ce genre m'irrite profondément.

M. Coates: Monsieur le président, mes remarques ne seront pas nombreuses. Le député de Saint-Denis a laissé entendre que s'il voit que l'amendement entraîne de l'amar-tume ou la désunion dans le pays, il ne l'appuiera pas. Qu'il sache que l'exemple fourni aujourd'hui par mon honorable ami le député de Swift Current-Maple Creek fait ressortir les difficultés et les effets dont se ressent le pays à la suite d'une proposition comme celle

[M. Osler.]

que renferme l'amendement. Celui qui a servi son pays comme député pendant plusieurs législatures, trouve la chose inexplicable. Si elle lui arrive, il éprouve du ressentiment, il se sent blessé, après tout ce temps, de n'être pas considéré comme citoyen canadien dans toute l'étendue du terme; et alors, il doit y avoir des milliers de gens qui se sentent aussi offensés. Je suis sûr que personne au pays ne soutiendrait qu'il n'est pas citoyen canadien. Indépendamment de la lettre de la loi, chacun au Canada est certainement fier qu'il soit Canadien et député au Parlement. A mon avis, il a été un Canadien actif, et aucune loi ne peut changer cette situation.

Je le répète, plusieurs centaines de milliers de Canadiens au pays se trouvent dans la même situation que mon ami de Swift Current-Maple Creek. Et savez-vous, monsieur le président, ce qu'ils disent en lisant un débat de ce genre? Si ce sont des Britanniques, ils pensent: je suis donc un citoyen de deuxième classe dans ce pays, et je le suis depuis l'accession au pouvoir du gouvernement Pearson en 1963. C'est ce qui me préoccupe. Ce genre de mesure divisera la population du Canada. Ce genre d'amendement est un exemple classique de la façon dont nous nous détruirons si nous persistons dans cette sorte d'initiative.

Ne poussons pas la sottise plus loin et reconnaissons les choses qui ont toujours attiré les gens vers notre pays, indépendamment de leur lieu d'origine. Disons aux Anglais, aux Écossais, aux Gallois, aux Irlandais et aux gens du Commonwealth: nous sommes membres d'une même famille et nous vous reconnaitrons toujours les mêmes droits; vous faites partie de la même famille à titre spécial par suite de votre apport au développement de notre pays en 1867 et même avant. N'essayons pas d'amoindrir ou d'éliminer sournoisement les choses qui leur tiennent à cœur, dans l'espoir que d'autres éléments du pays y gagneront. On n'arrive à rien en abaissant les gens. Si l'on croit qu'il faut aider les Canadiens de la province de Québec—et comme mon très honorable ami de Prince Albert, je ne m'y oppose pas le moins du monde—que ce ne soit pas en dépouillant les autres. Ajoutons plutôt à ce qu'ils ont déjà, si cela doit leur permettre de jouer un plus grand rôle dans l'édification du pays. Ne consentons pas à des amendements comme celui qui est à l'étude, qui ne font que dépouiller, détruire et aggraver la désunion.